

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal et budgets annexes de l'eau potable, du parc de stationnement Saint-Jacques.
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010.**

Mesdames, Messieurs,

L'adoption du compte administratif fait apparaître un résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,*
- si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des reports de crédits.*

** * * * **

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe du parc de stationnement),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe de l'assainissement),

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 19 mai 2011

n° 3

page 2/3

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT le résultat à la clôture de l'exercice 2010 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2010 (comprenant le résultat de l'exercice 2010 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	5 628 893,99 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2010 (comprenant le résultat de l'exercice 2010 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	54 479,85 €
Solde des crédits reportés de 2010 à 2011	-358 869,00 €
Solde de la section d'investissement	-304 389,15 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 5 628 893,99€ selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 4 128 893,99 euros,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 500 000 euros.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

CONSIDERANT le résultat à la clôture de l'exercice 2010 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2010 (comprenant le résultat de l'exercice 2010 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	114 779,38 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2010 (comprenant le résultat de l'exercice 2010 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 498 064,91
Solde des crédits reportés de 2010 à 2011	1 149 717,00 €
Solde de la section d'investissement	651 652,09 €

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 19 mai 2011

n° 3

page 3/3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 114 779,38 € en totalité en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002).

BUDGET ANNEXE DU PARC DE STATIONNEMENT SAINT-JACQUES

CONSIDERANT le résultat à la clôture de l'exercice 2010 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2010 (comprenant le résultat de l'exercice 2010 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	10 889,71 €
Section d'investissement Résultat cumulé fin 2010 (comprenant le résultat de l'exercice 2010 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 75 487,58 €
Solde des crédits reportés de 2010 à 2011	-23 787,00 €
Solde de la section d'investissement	-99 274,58 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 10 889,71 € en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068). Ce résultat ne permet pas de couvrir la totalité du solde d'exécution de la section d'investissement. Les 88 384,87€ restant seront couverts par des recettes nouvelles au budget supplémentaire (emprunts).

Pour : 27 (23 + 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 9 (7+2 pouvoirs)

M. MICHAUD (pouvoir M. FERREIRA) et Mme AUMON (pouvoir M. CIBERT)

M. MONAURY, Mme BARRAULT, M. GRATTEAU, Mme DAYDET, M. LEVEQUE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 26/05/2011 N° 3904

Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM